

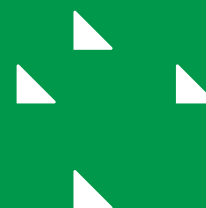
[LIVRE]

LES RÉSIDENCES D'ÉCRITURES DU CHALET MAURIAC

RÉSIDENCE CRÉATION PÉRILITTÉRAIRE

APPEL À CANDIDATURES 2024

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



ALCA Nouvelle-Aquitaine invite tous les auteurs du livre (écrivains, illustrateurs, traducteurs, dessinateurs, scénaristes, photographes édités), français ou de langue française, à soumettre leur candidature, seuls ou accompagnés d'un collaborateur artistique ou d'une personne ressource de leur choix, pour l'obtention d'une résidence de création périlittéraire de 2 semaines, en 2024, dotée d'une bourse d'écriture, au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (33).

L'objet de cette résidence de création périlittéraire est de fournir aux auteurs et aux autrices des conditions favorables au développement d'un projet de création scénique issu d'un de leurs ouvrages publiés.

La résidence se déroule dans un site exceptionnel, ancienne propriété de la famille Mauriac, une maison du XIX^e siècle restaurée et entourée d'un parc de 10 hectares.

Le pilotage et l'accompagnement de ces résidences ont été confiés à ALCA Nouvelle-Aquitaine, par la Région Nouvelle-Aquitaine qui est propriétaire du Chalet et en assure la gestion mobilière et immobilière.

Date limite de candidature: vendredi 12 mai 2023 à minuit.

Attention! Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

SOMMAIRE

Cahier des charges 2024	p. 2
Principes généraux	p. 2
Critères d'éligibilité	p. 2
Présentation succincte du lieu de résidence	p. 2
Vie à la résidence	p. 2
Nature de la résidence	p. 2
Hébergement	p. 2
Rémunération	p. 3
Frais de séjour: transports et restauration	p. 3
Engagements du résident	p. 3
Engagements d'ALCA Nouvelle-Aquitaine	p. 3
Convention	p. 3
Modalités d'attribution	p. 3
Modalités d'envoi du dossier de candidature	p. 4
Renseignements	p. 5



CAHIER DES CHARGES 2024

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Durée de séjour: 2 semaines (non fractionnables).
- Dates (2 périodes au choix):
 - Du 22 avril au 3 mai 2024.
 - Du 17 au 28 juin 2024.
 - Du 18 au 29 novembre 2024.
- Hébergement: au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (33).
- Bourse d'écriture: 800€ net, octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine à chacun des lauréats.
- Transport: prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de chacun des lauréats jusqu'au Chalet Mauriac.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous êtes auteurs du livre (écrivains, illustrateurs, traducteurs, dessinateurs, scénaristes, photographes édités), français ou de langue française.
- Vous avez à votre actif au moins un livre publié à compte d'éditeur.
- Vous avez un projet de création périllittéraire à développer en résidence, c'est-à-dire un projet de création scénique issu d'un de vos ouvrages publiés.
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2023.
- Vous êtes disponible pour venir en résidence aux périodes proposées ci-dessus.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien, est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écritures: écriture numérique, graphique, littéraire, cinématographique, audiovisuelle, dramatique, musicale, transmédia, etc. Depuis le printemps 2013, ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise des résidences d'auteurs et de réalisateurs. Selon les appels à candidatures, les auteurs sont accueillis de 2 à 8 semaines, afin d'engager un travail d'écriture, d'approfondir une réflexion personnelle ou de partager un projet avec d'autres créateurs.

VIE À LA RÉSIDENCE

Les résidents sont libres de leur temps et peuvent se concentrer pleinement à leur travail d'écriture et de création. Ils sont invités à partager la vie culturelle du village de Saint-Symphorien et du Sud-Gironde, à participer à des rencontres avec des structures culturelles locales. Ils sont également invités à des temps à la MÉCA, qui abrite le site bordelais d'ALCA, pour visiter les expositions du Frac Nouvelle-Aquitaine-MÉCA, participer aux sorties de résidence de l'Oara et rencontrer les équipes d'ALCA et/ou les professionnels du livre et cinéma.

ALCA assure un suivi personnalisé du travail des résidents. Par la présence systématique de plusieurs résidents en même temps (le Chalet Mauriac dispose de 5 chambres), ALCA souhaite faciliter les rencontres interdisciplinaires entre les auteurs et propose, le cas échéant, des actions

culturelles (séances de projection-critique, lectures de scénario, rencontres en librairie, en médiathèque, etc.).

Un réseau d'auteurs se tisse progressivement, entre les réalisateurs, les écrivains, les illustrateurs, les traducteurs et les artistes venus en résidence au Chalet Mauriac.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira aux auteurs le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité leur travail de création en cours. Ils seront libres de consacrer au moins 70% de leur temps à ce travail personnel. Ils pourront cependant être éventuellement sollicités pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, festivals, salons du livre ou rencontres en milieu scolaire: ce programme sera construit conjointement entre ALCA et les auteurs, avant la résidence.

HÉBERGEMENT

Le lieu de résidence est le Chalet Mauriac, situé au 14, cours de Verdun, 33113 Saint-Symphorien (à environ une heure de route de Bordeaux). Maison du XIX^e siècle, le Chalet Mauriac est une ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine qui l'a restaurée et aménagée pour y accueillir des résidences d'écriture. Le village de Saint-Symphorien (2 000 habitants) est une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail, d'un cabinet de toilette et d'une douche privés.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Des imprimantes, un photocopieur/scanner/imprimante, un écran avec vidéo-projecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres lauréats en résidence.
- La maison est équipée d'une connexion Internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre.
- Chaque chambre peut accueillir deux personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour ponctuel de l'accompagnant (transport et restauration) ne pourront être avancés par ALCA et seront à la charge du résident.

RÉMUNÉRATION

Pour la durée de son séjour, chaque lauréat de la résidence de Création périllittéraire recevra une bourse d'écriture de 800 € net (huit cents euros), versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence (voir la mention de la convention plus bas). La bourse fera l'objet d'une note de droits d'auteur et ALCA s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur (Urssaf, contribution diffuseur et formation professionnelle).

FRAIS DE SÉJOUR : TRANSPORTS ET RESTAURATION

- ALCA prend en charge les frais de voyage aller-retour du domicile de chacun des auteurs à Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller et retour SNCF 2^e classe ou par remboursement sur présentation de justificatifs (tickets originaux de péage, parking et essence) dans le cas où les résidents viendraient avec leur propre véhicule.
- Les frais de déplacement sur les lieux des éventuelles rencontres publiques seront pris en charge par ALCA.
- Les déplacements personnels du résident, hors rencontres et temps de médiation, resteront à sa charge.
- Une voiture peut être mise exceptionnellement à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule.
- Quatre vélos sont à disposition des résidents.
- Arrivées et départs :
 - Les arrivées ont lieu le lundi entre 9 h et 17 h.
 - Les départs sont programmés le vendredi, avant 12 h.
- Les résidents seront autonomes pour leur restauration. Seuls les repas liés aux rencontres d'ALCA seront pris en charge.
- Le résident aura donc à leur charge :
 - Les frais relatifs au développement de leur projet de création.
 - Leur restauration, hors temps de médiation.
 - Leurs déplacements personnels.

ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

Chaque résident s'engage :

- À résider au Chalet Mauriac pendant deux semaines, à la période définie (en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée).
- À travailler sur le projet d'écriture pour lequel il a postulé et à tenir ALCA informée de l'avancée de ce projet.
- À accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence, ces éventuelles rencontres occupant moins de 30% du temps de la résidence.

- À tenir ALCA informée, à l'issue du séjour, de la poursuite de son projet.
- Si ce projet aboutit à une production, à y faire figurer la mention suivante : « Les auteurs de ce projet ont bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des résidences d'écritures du Chalet Mauriac, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, à Saint-Symphorien ».

ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

- ALCA prend en charge la rémunération de chaque résident (bourse d'écriture), de leur frais de transport respectifs aller-retour depuis leur domicile, leur hébergement et leur repas lors des rencontres organisées par ALCA.
- ALCA met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence des auteurs et leur travail commun :
 - Par une annonce dans la lettre d'information électronique d'ALCA.
 - Par la création d'une page dédiée sur le site d'ALCA.
 - Par la réalisation d'un article de mémoire de résidence illustré d'un reportage photographique, publié sur la revue numérique *Prologue* (prologue-alca.fr) et dont le contenu pourra faire l'objet d'éventuelles déclinaisons ultérieures.

CONVENTION

Une convention sera signée entre chaque auteur et ALCA Nouvelle-Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des éventuelles rencontres sera joint en annexe.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine, qui se réunira pour délibérer fin juin 2023. Les candidats sont informés du choix final par mail uniquement.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Remplir le formulaire en ligne sur :
<https://framaforms.org/chalet-mauriac-2024-appel-a-candidature-residence-creation-perilitteraire-1647443039>
2. Envoyer les pièces suivantes en format PDF (dans la limite de 20 Mo) à l'adresse residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr (avec objet du mail libellé comme suit :
ChaletMauriac_Pérlittéraire2024_votre nom_votre prénom):
 - Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
 - Une présentation de votre projet de création périlittéraire pour la résidence : une note d'intention d'au moins un feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, de planches, d'études préparatoires, de croquis, et/ou de liens numériques ou vidéos.
 - Votre CV et celui de votre éventuel collaborateur.
 - La liste complète de vos créations antérieures (et celle de votre éventuel collaborateur sur ce projet) : bibliographie, filmographie, etc. Préciser : titre, année de publication ou de diffusion, éditeur, producteur ou structure de diffusion. Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur ou du producteur pressenti sur le projet.
 - La copie du contrat d'édition signé de l'ouvrage présenté à cette résidence d'aide à la préilittéraire (avec la copie de la totalité des pages).
 - Si vous êtes dispensé de précompte Urssaf, merci de fournir une photocopie de votre attestation dispense de précompte.

Attention! Candidature en deux temps, à faire parvenir au plus tard le vendredi 12 mai 2023 à minuit :

1. Compléter le formulaire en ligne
(lien en haut de la page 4)
2. Envoyer le dossier complet à :
residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

RENSEIGNEMENTS

residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Mission Résidences | Chalet Mauriac :

- Aimée Ardouin
+33 (0)5 47 50 10 16
- Flore Laroussinie
+33 (0)5 47 50 10 13